



COMMUNE de CHAMELET
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Février 2021.

Date de convocation et d'affichage : 15/02/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Alain CHAMBRU, Maire.

Secrétaire de séance élu : Florence MARTHINET

Membres présents à la séance : Pierre CALA, Yannick CARRION, Benjamin CHATELARD, Dany CRUCIFIX, Jean-Maël DESCHAMPS, Patrice GARDETTE, Laetitia GIEN, Geneviève JACQUET, Florence MARTHINET, Benoît MAZET, Bruno MORAT, Françoise PINATEL, Didier THEVENARD.

Membres absents excusés : Gaëlle FAYOLLE (Pouvoir à Madame Florence MARTHINET).

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois février, à dix-huit heures six minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de CHAMELET, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAMBRU, Maire.

La séance s'est déroulée sans public. En effet, la Sous-Préfecture de Villefranche sur Saône a informé la mairie que le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 ne prévoit pas de possibilité de déplacement dérogatoire permettant d'assister, pour le public, à des réunions de conseils municipaux. Les réunions se font donc nécessairement sans public.

ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020.
- GRATUITE DES LOYERS DU RESTAURANT « LA VALLEE DE L'ATLAS », DANS LE CADRE DU COVID-19, POUR LA PERIODE DU 1ER MARS AU 30 AVRIL 2021.
- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.
- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « BONUS RELANCE 2020-2021 » DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES.
- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h06.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Décembre 2020, est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES DELIBERATIONS :

Objet : OBJET : GRATUITE DES LOYERS DU RESTAURANT « LA VALLEE DE L'ATLAS », DANS LE CADRE DU COVID-19, POUR LA PERIODE DU 1^{er} MARS AU 30 AVRIL 2021 :

Considérant la pandémie mondiale de Coronavirus (COVID-19),

Considérant que l'activité économique du Restaurant « La Vallée de l'Atlas », de Monsieur et Madame AKZAZ est réduite et que le Conseil Municipal de Chamelet souhaite aider ces locataires de locaux municipaux, à relancer leur économie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accorder la gratuité des loyers du 1^{er} mars au 30 avril 2021, à Monsieur et Madame AKZAZ, gérants du Restaurant « La Vallée de l'Atlas », 331 rue Louis BRECHARD, à Chamelet,

- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

DECISION :

- POUR : 4 voix

- CONTRE : 8 voix

- ABSTENTION : 3 voix

La délibération n'est pas adoptée.

N° 2020-01-01

Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Considérant la pandémie mondiale de Coronavirus (COVID-19),

Considérant qu'il faut, depuis le début du mois de novembre 2020, afin de respecter le protocole sanitaire mis en place par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, qu'il y ait deux services à la cantine de l'école de Chamelet, pour éviter la propagation de la COVID-19, à tous les élèves des classes, déjeunant au même moment dans le réfectoire de l'école,

Considérant le besoin de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, notamment la surveillance des enfants, dans la cour de l'école, pendant la période de la cantine, soit de 11h30 à 13h30 (soit une durée de travail de 8 heures par semaine),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint d'animation (poste de Catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, notamment la surveillance des enfants, dans la cour de l'école, pendant la période de la cantine, soit de 11h30 à 13h30,

- Le contrat est à durée déterminée, sur 12 mois, du 22 février 2021 au 21 février 2022 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3 - I - 1° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

L'Agent recruté, percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 340 (indice majoré 321) du grade d'Adjoint d'Animation. Il exercera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures. Il recevra 10 % du montant de son salaire brut, tous les mois, en compensation de ses congés payés.

- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

N° 2020-01-02

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « BONUS RELANCE 2020-2021 » DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des travaux de pose de brises soleil sur les fenêtres et de peinture, dans la classe de Cycle 3 et dans la cantine et de changements de radiateurs, dans la salle d'évolution, doivent être entrepris, dans l'Ecole Riche de Prony, de Chamelet. La dépense est évaluée à 23 700,00 € H.T. Pour la réalisation de ce projet, la commune de Chamelet pourrait demander une aide financière au titre du « BONUS RELANCE 2020-2021 : Pour une relance de l'économie locale via les dispositifs de soutien aux collectivités », de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier qui lui est soumis, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le projet de travaux de pose de brises soleil sur les fenêtres et de peinture, dans la classe de Cycle 3 et dans la cantine et de changements de radiateurs, dans la salle d'évolution, dans l'Ecole Riche de Prony, de Chamelet, tel qu'il lui est présenté, moyennant une dépense totale d'environ 23 700,00 € H.T,

- De solliciter de la Région Auvergne Rhône Alpes, l'octroi d'une subvention au titre du « BONUS RELANCE 2020-2021 : Pour une relance de l'économie locale via les dispositifs de soutien aux collectivités ». Le complément de la dépense sera financé par les fonds communaux,

- De charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.

Adopté à l'unanimité.

OBJET : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Considérant que conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, préalablement au vote du Budget Primitif 2021, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.**

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier qui lui est soumis, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM)	Montants autorisés avant le vote du BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	9 100,00 €	2 275,00 €
21	Immobilisations corporelles	101 500,00 €	23 375,00 €
Total :			25 650,00 €

- **De charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.**

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Contrat de Relance et de Transition Ecologique - CRTE :

La Mairie a présenté à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, 7 projets qui pourraient être retenus dans le cadre du CRTE :

- 1/ Construction d'une Maison Rurale de Proximité et de Services aux Familles (MRPSF),
- 2/ Installation d'un ascenseur dans la mairie,
- 3/ Chauffages de l'école et de la Mairie de Chamelet : changement de combustible,
- 4/ Ré-aménagement de la salle des fêtes,
- 5/ Achat et transformation du bâtiment du « Cham'Bar » *(si le bâtiment est en vente, pendant le mandat actuel)*,
- 6/ Réaménagement de l'Espace Claude Perrussel,
- 7/ Réfection du toit des anciennes halles du marché chameinois.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

La Préfecture du Rhône a demandé à la Mairie de mettre à jour son Plan Communal de Sauvegarde. Une demande est en cours auprès des services de la Préfecture pour connaître le détail du PCS actuel.

Subvention du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. France Relance : soutien de certaines cantines scolaires :

Dans le cadre de France Relance, un dispositif de soutien spécifique vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dans leur service de restauration scolaire. La Mairie de Chamelet fera une demande de subvention auprès de l'Agence de Services et de Paiement, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans le cadre de la rénovation de la cantine de Chamelet, notamment pour l'achat d'un nouveau réfrigérateur.

MFR Chessy :

La MFR de Chessy propose à la Commune de Chamelet de faire travailler sur un projet d'aménagement paysager, une équipe d'élèves. La Mairie lui a proposé, en retour, de faire travailler les élèves, sur l'aménagement floral et paysager, de la Montée des Roches.

Panneau lumineux d'information, à l'entrée du Bourg :

Un projet d'enfouissement de l'alimentation en électricité du futur panneau lumineux d'information, est en cours de réflexion avec le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.

Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA) « Les Trois Ruisseaux » :

Les travaux de la MARPA ont commencé.

Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes – acquisition des purificateurs d'air par filtration HEPA pour améliorer la qualité de l'air dans les locaux de l'Ecole :

3 purificateurs d'air par filtration HEPA ont été achetés par la Mairie. Ils ont été installés dans les locaux de l'école, notamment dans le réfectoire de la cantine. Une subvention sera prochainement demandée à la Région Auvergne Rhône Alpes.

Urbanisme :

Depuis le début de l'année 2021, 6 Déclarations Préalables ont été instruites : 5 accords et un refus. 5 Certificats d'Urbanisme ont été reçus et traités en Mairie.

Frelons asiatiques :

Des nids de frelons asiatiques ont déjà été recensés sur Chamelet. Pour lutter efficacement contre cette espèce nuisible, la Mairie envisage d'acheter des pièges à frelons.

Syndicat d'Assainissement de la Vallée d'Azergues (SAVA) - travaux Montée des Places :

Le SAVA a fini les travaux de raccordement de l'école de Chamelet, au réseau collectif d'assainissement du Bourg. Les habitations des riverains de la Montée des Places sont également raccordables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.

Le Secrétaire de Séance,

Florence MARTHINET.



Monsieur le Maire,

Alain CHAMBRU.

